

**Question écrite de Madame NOEL
du Groupe Europe Ecologie Les Verts**

Utilisation d'intrants chimiques au golf de Bordeaux

QUESTION ECRITE

Concernant l'utilisation d'intrants chimiques au golf de Bordeaux

Monsieur le Maire,

Après l'appel à la concurrence lancé en mars 2009, en novembre 2009, le conseil municipal a choisi de déléguer la gestion du golf de Bordeaux lac à la société Blue Green SAS.

Le cahier des charges du contrat de concession entre la ville et la société pose des prescriptions minimales en terme de protection de l'environnement et de développement durable. Il est simplement prévu que

« La société s'engage à mettre en oeuvre des actions et des procédures qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable : parc de voitures électriques, application de la charte sur l'eau, utilisation de produits phytosanitaires »

et que *« Le concessionnaire s'engage à respecter le contexte législatif et réglementaire »*, notamment la loi sur l'eau de 1992 et la charte de l'environnement intégrée à la Constitution française, qui fait obligation à toutes les politiques publiques de promouvoir un développement durable.

Le golf du lac occupe 110 hectares dans une zone écologiquement sensible : à proximité immédiate du bois de Bordeaux classé ZNIEFF de type 2 et de la réserve naturelle de Bruges.

Il s'avère que la société délégataire du golf utilise du glyphosate, plus connu sous le nom commercial de « Round up » pour traiter ses surfaces. Il s'agit d'un pesticide systémique, c'est-à-dire non sélectif, et donc particulièrement destructeur. Or, aux abords du golf pousse, entre autres, une espèce naturelle protégée, le jonc fleuri, qui a été complètement détruite dans la zone traitée par le golf.

La direction des parcs et jardins a fait des efforts importants en matière de protection de l'environnement en arrêtant l'utilisation de produits phytosanitaires et en faisant diminuer de façon considérable la consommation d'eau dans les parcs et jardins.

La direction des sports travaille également à rendre les surfaces sportives plus respectueuses de l'environnement.

Dès lors, le groupe Europe Ecologie Les Verts vous interroge sur la cohérence de l'action municipale concernant l'utilisation des intrants chimiques : « Zéro phyto » dans les parcs et jardins ; round up sur le golf.

La municipalité a la possibilité d'imposer au délégataire le respect d'exigences environnementales plus élevées. Les golfs d'Evian et de Vittel par exemple ont suivi des démarches exemplaires. Il existe également un écolabel Ecocert « golf écoresponsable » dont le processus pourrait être engagé par le golf de Bordeaux.

Monsieur le Maire, quelles actions comptez-vous mener en ce sens ?

M. LE MAIRE. -

Nous avons une question écrite du groupe des Verts qui est arrivée un peu hors délai, mais enfin comme c'est le 14 Juillet on va se montrer très ouvert.

C'est Madame Marie-Claude NOËL qui pose la question. Je vous passe la parole.

MME NOËL. -

Monsieur le Maire, je vous remercie pour avoir finalement accepté que cette question puisse être posée. J'en fais lecture.

En 2009 le Conseil Municipal a choisi de déléguer la gestion du Golf de Bordeaux Lac à la société Blue Green SAS.

Le cahier des charges du contrat de concession entre la Ville et la société pose des prescriptions minimales en termes de protection de l'environnement et de développement durable. Il est simplement indiqué que :

« La société s'engage à mettre en œuvre des actions et des procédures qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable. »

« Le concessionnaire met en œuvre les actions portant sur une gestion durable de la ressource en eau visant la préservation de la ressource en eau et des actions sur les pratiques phytosanitaires. »

« Le concessionnaire s'engage à respecter le contexte législatif et réglementaire », notamment la loi sur l'eau et la charte de l'environnement qui fait obligation à toutes les politiques publiques de promouvoir un développement durable.

Enfin il est prévu que le délégataire doit fournir à la Ville un compte rendu technique annuel comportant entre-autres « les actions de développement durable (réduction des nuisances, de la pollution, économie d'énergie, pratiques phytosanitaires) » mises en place par la société gestionnaire du golf.

Le golf du lac occupe 110 hectares dans une zone présentant un intérêt écologique majeur : classée ZNIEFF de type 2, à proximité immédiate du Bois de Bordeaux et surtout de la réserve naturelle de Bruges. C'est même dans la continuité immédiate de cette réserve.

Alors que la réserve naturelle fait beaucoup d'efforts en matière de protection, il s'avère que la société qui gère le golf a utilisé du glyphosate, plus connu sous le nom commercial de « Round up », pour traiter une partie de ses surfaces. Il s'agit d'un pesticide systémique, c'est-à-dire non sélectif, et donc particulièrement destructeur. Or, aux abords du golf pousse, entre autres, une espèce naturelle protégée au niveau régional, « le Jonc fleuri », qui a été complètement détruite dans la zone traitée par le golf.

La première question vise à connaître le degré d'information de l'administration sur les pratiques de la société Blue Green en particulier et des délégataires de service public en général. Et à partir de ces informations comment concrètement la Ville contrôle-t-elle l'action de ses partenaires ?

La deuxième interrogation porte sur la cohérence de l'action municipale concernant l'utilisation des intrants chimiques : « Zéro phyto » dans les parcs et jardins, « Round up » sur le golf.

En effet, la gestion du Bois de Bordeaux et de la réserve de Bruges font l'objet de démarches écologiques très poussées.

La Direction des parcs et jardins a fait des efforts importants en matière de protection de l'environnement en arrêtant l'utilisation de produits phytosanitaires et en faisant diminuer de façon considérable la consommation d'eau dans les parcs et jardins.

La Direction des sports travaille également à rendre les surfaces sportives plus respectueuses de l'environnement.

La municipalité a la possibilité d'imposer à ses délégataires le respect d'exigences environnementales plus élevées. Les golfs d'Evian et de Vittel par exemple ont suivi des démarches exemplaires.

Il existe également un éco-label Ecocert « golf éco-responsable » dont le processus pourrait être engagé par le Golf de Bordeaux.

Monsieur le Maire, quelles actions comptez-vous mener en ce sens ?

M. LE MAIRE. -

Mme PIAZZA va vous répondre.

MME PIAZZA. -

En effet, la convention de Délégation de Service Public signée avec la société Blue Green spécifie que :

« Le concessionnaire met en œuvre les actions portant sur une gestion durable de la ressource en eau visant la préservation de la ressource en eau (quantité et qualité) et des actions sur les pratiques phytosanitaires ».

Le respect de la biodiversité et le développement durable sont des notions chères à la société Blue Green groupe Saur, titulaire du contrat de DSP et au Golf de Bordeaux Lac.

La végétation pouvant perturber le fonctionnement de la clôture anti-sanglier en périphérie du golf, l'entretien régulier de celle-ci est un des enjeux majeurs permettant d'éviter l'intrusion des sangliers sur le parcours.

Depuis leur arrivée en novembre 2010 Blue Green a effectivement eu recours au procédé que vous dénoncez, mais une seule fois, en juin 2011.

En effet, afin de rendre à la clôture toute son efficacité et compte tenu de l'urgence due à l'intrusion massive de sangliers, ils ont traité la base de la clôture. Depuis lors ils entretiennent cette zone de manière mécanique, à la débroussailleuse. Ce travail est bien plus long et fastidieux, mais il s'intègre pleinement dans le respect de la biodiversité et le développement durable.

Afin de démontrer l'implication du gestionnaire dans le respect de l'environnement, voici quelques actions qu'ils ont mises en œuvre :

Blue Green a signé un très fort partenariat avec LPO, Ligue pour la Protection des Oiseaux. Ce partenariat vise à inventorier les espèces animales des golfs gérés par cette société et à lister toutes les solutions visant à garantir leur protection et leur développement.

A leur demande toujours, le Golf de Bordeaux Lac a fait office de site test. La fiche de diagnostic du site accompagnée des préconisations de la LPO pourra vous être communiquée si vous le souhaitez. Fidèles à ces préconisations ils ont laissé des lieux de vie naturelle permettant le développement des espèces, et ils constatent aujourd'hui le retour de certaines espèces qui avaient totalement déserté le site depuis plusieurs années, tels que les écureuils.

Blue Green a également fait le choix de tester, en respectant un protocole précis, des produits fournis par la société Biophytec. Ils y ont consacré le green du trou n°7 des Etangs qui ne reçoit depuis lors plus aucun phytosanitaire, les traitements de ce green y sont désormais totalement biologiques.

Si ces tests s'avèrent concluants ils envisageront alors d'abandonner toute utilisation de produits phytosanitaires sur le Golf de Bordeaux Lac.

Nous avons eu la visite il y a quelques jours du garde de la réserve naturelle de Bruges qui nous a fait part du développement d'une espèce de roseau rare dans le fossé limitrophe du golf et nous a indiqué toutes les bonnes pratiques visant à aider l'installation de ce dernier - le roseau rare - Il a d'ailleurs constaté que la clôture était entretenue de manière mécanique et parfaite.

Par ailleurs la Direction des parcs, des jardins et des rives travaille à la mise en place d'un suivi et d'un appui technique concernant les problématiques « eau » et « biodiversité », ainsi qu'une démarche de certification écologique. Elle serait du type de celle que la Direction jeunesse, sport et vie associative a identifié concernant le référentiel « pelouses écologiques », ou de celui que la Direction des parcs, des jardins et des rives a choisi, à savoir « espaces verts écologiques », ou encore d'autres plus adaptés aux spécificités des golfs, c'est-à-dire des chartes et des référentiels qui existent notamment pour les golfs qui sont situés sur les zones d'alimentation de sources minérales exploitées comme Evian ou Vittel.

Enfin, Mme NOËL si vous le souhaitez, M. Swann Gueydan, Directeur du Golf de Bordeaux Lac, sera honoré de vous proposer une visite « biologique » du parcours du golf en vous présentant les dispositifs mis en place pour respecter la biodiversité et l'habitat des espèces du golf. Merci.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Je voudrais remercier Mme PIAZZA de cette réponse très précise et très documentée. On voit qu'il s'agit d'une spécialiste de la chose.

L'ordre du jour est épuisé. Je vous souhaite à tous de bonnes vacances. Rendez-vous en septembre.

(La séance est levée à 19 h 25)